CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT - GENÈVE

ÉDITION GENEVOISE - N°04 - NOVEMBRE 2026

NOU[S]VELLES



© Léandre Ackermann

DOSSIER
L'IMPACT SOCIAL DU BUDGET 2027 (4-6)

ASILE
EXCLURE AVANT D'INSTRUIRE (7)



© Eric Roset

(ÉDITO) NE PAS LAISSER LA PRÉCARITÉ REDEVENIR INVISIBLE

Ces dernières années, la mise en lumière de formes de précarité jusque-là peu visibles, touchant notamment les travailleur·ses précaires et les jeunes, a conduit les pouvoirs publics à renforcer leurs dispositifs de soutien, parfois avec l'appui d'acteurs privés. Une mobilisation saluée par les organisations sociales face à des fragilités structurelles souvent interconnectées.

Aujourd'hui, dans un climat international instable, la rigueur budgétaire s'invite à nouveau dans le débat politique. À Genève, le projet de budget 2027 prévoit 248 millions de francs d'économies, dont certaines mesures risquent de fragiliser davantage les ménages les plus vulnérables.

Au CSP, nous suivons quotidiennement des personnes dont les situations révèlent les limites et les lacunes de notre système de protection sociale. Nous savons combien les causes de la précarité sont multifactorielles et combien les réponses nécessitent du temps, de la continuité et de la coordination. Réduire les moyens consacrés au social risque non seulement d'aggraver les inégalités, mais aussi d'engendrer, à terme, des coûts humains et financiers bien plus importants.

C'est dans ce contexte exigeant que j'ai pris mes fonctions à la direction du CSP Genève. Mes premiers mois ont renforcé ma conviction que notre force réside dans notre capacité à conjuguer accompagnement individuel, expertise de terrain et défense des droits. Notre stratégie 2030, récemment adoptée, traduit cette détermination : renforcer la cohérence de nos actions et de notre organisation afin d'accroître notre impact social. Elle exprime également une volonté de construire ensemble l'avenir du CSP, en restant fidèles à nos valeurs d'engagement, d'indépendance et de solidarité.

Car derrière les chiffres et les arbitrages budgétaires, il y a des personnes, des parcours et des droits. Il s'agit d'une responsabilité collective, que votre soutien nous permet d'assumer. Nous vous en remercions.

Mathieu Crettenand
Directeur du CSP Genève

(ACTUALITÉ) STRATÉGIE 2030 : UN CAP COMMUN POUR RENFORCER NOTRE ACTION

Face à des réalités sociales qui se complexifient et à une société en profonde transformation, le CSP Genève se donne un cap pour les prochaines années. Adoptée par son comité le 24 septembre, sa Stratégie 2030 fixe quatre grandes orientations pour renforcer son action.

La réflexion stratégique du CSP Genève a été l'occasion de revenir collectivement sur ce qui fonde son action et les conditions de sa mise en œuvre. Cette démarche a d'abord permis de préciser la mission de l'association, sa vision et les trois valeurs qui constituent ses points d'ancrage : indépendance, engagement et solidarité.

En parallèle, une réflexion sur la gouvernance conduisait en novembre 2024 à l'adoption d'un nouveau règlement d'organisation de la direction, comprenant la création d'une direction adjointe et de deux nouvelles fonctions de responsable Insertion & lien social et responsable des Services de consultation. Sous l'impulsion finale de Mathieu Crettenand, arrivé en août 2026 en tant que nouveau directeur, cette nouvelle organisation a permis de faire aboutir une projection stratégique à 2030.

RÉPONDRE À DES RÉALITÉS QUI ÉVOLUENT

Précarité économique, isolement, difficultés d'accès au logement, endettement, non-recours aux droits, souffrance psychique ou fragilisation des parcours professionnels : les problématiques auxquelles le CSP est confronté évoluent et se complexifient. Les transitions écologiques, numériques et sociétales transforment elles aussi les besoins de la population et les conditions d'action des institutions sociales. Dans ce contexte, la Stratégie 2030 doit permettre de renforcer la cohérence des actions du CSP autour d'une identité partagée.

« Le CSP se voit ainsi doté d'un outil de pilotage essentiel pour penser et consolider son action. »

Elisabeth Tripod-Fatio, présidente du CSP Genève

QUATRE AXES POUR 2030

Un premier axe réaffirme notre rôle pour la justice sociale et l'accès aux droits. Il s'agit notamment de réduire le non-recours, avec une attention particulière pour les personnes éloignées des dispositifs existants, et de poursuivre un plaidoyer nourri par les réalités observées sur le terrain.

Le deuxième associe solidarité, cohésion sociale et durabilité. Espaces de rencontre et de participation, insertion, bénévolat et économie circulaire doivent contribuer conjointement à créer du lien, développer les capacités d'agir des personnes et préserver les ressources de la planète.

Le troisième axe vise à consolider à l'interne une organisation cohérente, humaine et engagée, en développant la coopération entre les services, une culture institutionnelle partagée et le soutien aux équipes.

Enfin, le quatrième axe rappelle les conditions pour assurer la capacité d'action du CSP Genève : anticiper les évolutions, sécuriser et diversifier les ressources, renforcer les collaborations afin de poursuivre durablement sa mission.

« Je suis heureuse de voir ce processus entrer dans sa phase de concrétisation », relève Elisabeth Tripod-Fatio, présidente du CSP Genève. *« Le CSP se voit ainsi doté d'un outil de pilotage essentiel pour penser et consolider son action. »* Portée par la direction du CSP, la nouvelle Stratégie 2030 se traduira par une feuille de route permettant de décliner ces axes en objectifs prioritaires.

Carine Fluckiger

› **Découvrir la Stratégie 2030 sur : www.csp.ch/geneve**

(RÉSEAU)

UNE ENQUÊTE POUR MIEUX CONNAÎTRE LA PRÉCARITÉ

Produire des données collectives comparables pour mieux documenter les situations de précarité des publics du secteur associatif genevois: tel est l'objectif de Focus Publics. La deuxième édition a eu lieu en novembre.

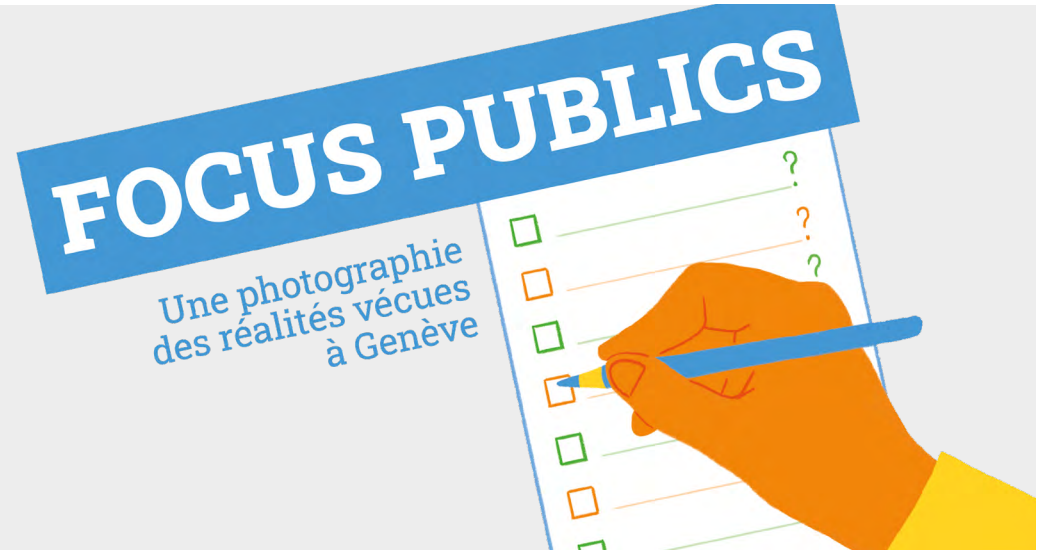

« En termes de plaidoyer, c'est important d'avoir des données pour les remonter aux autorités » Julia Schaad, coresponsable du CAPAS

Le dernier rapport cantonal consacré à la pauvreté date de 2016. L'Observatoire de la précarité pour lequel le CSP, notamment, plaide depuis plus d'une décennie se fait attendre alors même qu'il figure dans la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité. L'évolution des réalités rencontrées sur le terrain demeure donc méconnue.

Fort de ce constat, le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS), qui réunit 59 associations et fondations genevoises du domaine socio-sanitaire, dont le CSP, s'est saisi de cette problématique. *« Nous nous sommes rendu compte que les données récoltées par les différentes structures répondent à leurs activités et besoins propres, et sont de ce fait très hétérogènes »*, relève Julia Schaad, coresponsable du CAPAS.

En conséquence, le collectif a développé avec ses membres une démarche commune, Focus Publics, inspirée de PAPU, une enquête menée chaque année depuis 2016 dans le canton de Vaud. La phase pilote a eu lieu en novembre 2025 auprès de neuf de ses organisations membres: durant une semaine, les publics fréquentant ces lieux ont été invités à répondre au même questionnaire. 827 ont pu être exploités, soit 43 % de taux de réponse. Des chiffres très satisfaisants.

À RECONDUIRE CHAQUE ANNÉE

« Nous sommes en effet contents du nombre de questionnaires remplis. Le public a été globalement réceptif. Tous les partenaires ainsi que le Canton, co-mandant de ce projet, sont convaincus de l'intérêt de ces données », précise Julia Schaad. Afin de documenter sur la durée la réalité des personnes en situation de précarité qui fréquentent les associations à Genève, Focus Publics sera reconduit chaque année.

Du 2 au 7 novembre, 28 structures membres du CAPAS se sont donc mobilisées pour cette deuxième édition, avec un questionnaire adapté et affiné. De quoi espérer tripler le nombre de statistiques reçues. *« En termes de plaidoyer, c'est important d'avoir des données pour les remonter aux autorités et alimenter leurs réflexions. Cela peut par ailleurs permettre aux associations d'ajuster certaines de leurs prestations »*, explique Julia Schaad.

Plusieurs services du CSP ainsi que l'Atelier Galiffe avaient participé à la phase pilote, avec 133 questionnaires remplis. 129 supplémentaires avaient par ailleurs été recueillis au Vestiaire social, géré conjointement par le CSP, Caritas Genève et la Croix-Rouge genevoise. Les données obtenues ont été traitées par un statisticien.

UNE MINE D'INFORMATIONS

Ancien directeur du CSP Genève, Alain Bolle a soutenu la genèse de ce projet: *« Il donne une photographie collective des personnes qui fréquentent les organisations participantes et des situations auxquelles elles sont confrontées. C'est une mine d'informations »*. La démarche permet aussi de faire émerger des indicateurs que les associations n'ont pas, par exemple sur les conditions de vie, les privations ou encore l'accès aux soins (lire l'encadré). Elle montre également que les problématiques vécues par les bénéficiaires sont souvent mixtes.

Certains chiffres ont surpris, notamment le fait que 40 % des personnes à avoir rempli le questionnaire avaient connu au moins une journée sans manger récemment. *« Les données obtenues mettent la lumière sur les invisibles et visibilisent la précarité. Si on ne connaît pas les situations vécues, on ne peut pas les combattre »*, a rappelé Alain Bolle.

Anne Buloz

(+) QUELQUES CHIFFRES ISSUS DE LA PHASE PILOTE

- Près de 20 % des personnes qui ont répondu au questionnaire en 2025 évaluaient leur état de santé comme mauvais ou très mauvais.
- 33 % ne disposaient pas d'un domicile fixe privé.
- 35 % dépendaient de prestations sociales (aide sociale, AVS, AI, chômage etc.).
- 40 % ont connu au moins une journée sans manger.
- Près de 55 % ont déclaré des difficultés d'accès aux soins pour manque d'argent.
- Environ 60 % ont sollicité un soutien financier auprès de leurs proches.

(+) INFORMATIONS DEMANDÉES AUX PARTICIPANT-ES

Le questionnaire, anonyme et confidentiel, a été proposé en français simplifié et dans plusieurs autres langues. Il a été rempli avec l'aide de bénévoles et abordait principalement les thématiques suivantes:

- Emploi et la formation
- Insertion professionnelle
- Conditions de vie et privations
- Accès aux soins et santé
- Logement et famille
- Accès aux prestations
- Difficultés administratives
- Isolement social

(DOSSIER) COUPES BUDGÉTAIRES ET PRESTATIONS SOCIALES

Avec l'annonce du budget 2027, le Conseil d'État a confirmé un important plan d'économies. Parmi la cinquantaine de mesures retenues, plusieurs visent directement les groupes de personnes les plus précarisés du canton.

Le 17 septembre dernier, le Conseil d'État genevois a présenté un budget 2027 déficitaire malgré un projet de près de 248 millions d'économies*. Celui-ci comprend notamment des propositions issues du rapport ECOGE, remis en avril par le groupe de pilotage présidé par Stanislas Zuin**.

COÛTS À LA CHARGE DES HABITANT·ES

Le rapport ECOGE énonçait 28 mesures dites de *« mise à niveau »* à court terme. 19 d'entre elles sont retenues (avec et sans modification) par le Conseil d'État. Basées sur des comparaisons intercantonales, elles impliquent des baisses de prestations, mais aussi des augmentations de la participation financière des usager·ères.

Étudiant·es et jeunes, seniors ou encore personnes atteintes dans leur santé seraient en particulier concerné·es par ces mesures, par exemple avec une hausse prévue de la participation des résident·es en EMS et des personnes recevant des soins à domicile. Les coupes prévues dans la culture ne manqueront pas aussi d'affecter les professionnel·les de ces milieux, dont la précarité a été durement rappelée par la pandémie. Enfin, l'augmentation attendue de la tarification des TPG contribuera également à déséquilibrer les budgets précaires.

Si le groupe de pilotage Zuin reconnaît dans son rapport *« un niveau général des prix particulièrement élevé à Genève »*, de même que des faiblesses sociodémographiques dans le canton (voir chiffres en encadré), l'argument selon lequel Genève se montrerait plus *« généreuse »* que d'autres n'en demeure pas moins prépondérant***.

AIDE SOCIALE : DES PRESTATIONS RÉDUITES

Plusieurs mesures concernent aussi les bénéficiaires de l'aide sociale. L'une prévoit ainsi une réduction des prestations dites circonstancielles, qui couvrent des besoins particuliers liés à la santé, à la formation ou à une activité. Le rapport ECOGE propose notamment de supprimer l'allocation pour régime alimentaire particulier et de limiter l'accès aux soins dentaires. Le Conseil d'État prévoit à l'horizon 2030 des économies de l'ordre de 17,3 millions (contre les 6,5 millions initialement estimés).

La franchise sur le revenu du travail serait également réduite. Aujourd'hui, les bénéficiaires de l'aide sociale qui travaillent peuvent conserver intégralement les 300 premiers francs gagnés, puis 15 % du revenu supplémentaire (jusqu'à 1200 francs). La mesure 23 du rapport ECOGE prévoit de ramener la première franchise de 300 à 150 francs, avec pour effet de diminuer le revenu disponible des bénéficiaires de l'Hospice général qui exercent une activité lucrative. Autre mesure inquiétante, prévue pour 2029 : le Conseil d'État a retenu le principe d'un alignement des prestations complémentaires cantonales AVS/AI sur la moyenne suisse.

LES AUTRES COUPES

Pour compléter ce plan d'économies, le Conseil d'État a déposé deux projets de modification de l'application de la loi sur l'assurance maladie. Ainsi, il prévoit de supprimer l'indexation des subsides d'assurance maladie à l'augmentation des primes, introduite en 2025, et de baisser les montants des subsides. Ces projets ont été adressés au Grand Conseil.

Enfin, une coupe linéaire de 4 % est annoncée pour les associations subventionnées actives notamment dans le domaine du social et de la santé. Cette mesure est d'autant plus inquiétante que l'aggravation de la précarité découlant de ce plan d'économies ne manquera pas de mettre au défi le réseau d'aide privé. Vers qui se tourneront alors les personnes dont la demande ne pourra pas recevoir une réponse ?

Carine Fluckiger

* *Communication du Conseil d'État du 17 septembre 2026 sur : https://chk.me/YABjGYc*

** *Publié sur : https://chk.me/Em7Mwzx*

*** « Mesures d'économies 2027-2029 », *30 avril 2026, pp. 204 et sq.*

LA PRÉCARITÉ À GENÈVE ET EN SUISSE SELON LES STATISTIQUES OFFICIELLES

	TAUX GENEVOIS	MOYENNE SUISSE
TAUX DE PAUVRETÉ *Revenu disponible (une fois payés les primes d'assurance maladie, impôts, charges sociales et autres transferts obligatoires) ≤ seuil de pauvreté*	11.3 %	8.7 %
	2020-22 (Suisse : 2021)	
POPULATION À FAIBLES REVENUS *Revenu brut ≤ 70% de la médiane*	27.2 %	23.3 %
	2021	
TAUX D'AIDE SOCIALE	7.6 %	2.9 %
	2025	

Sources : OCSTAT et OFS

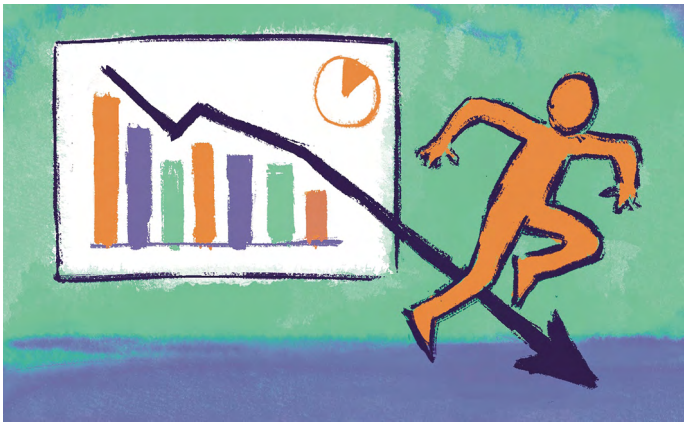

© Léandre Ackermann

(DOSSIER) LE COÛT SOCIAL GÉNÉRAL D'ÉCONOMIES PONCTUELLES

Réduire une prestation de quelques dizaines de francs peut sembler marginal. Les ménages dont le budget est déjà au minimum risquent cependant d'être confrontés à des effets cumulés. Au risque de basculer dans la pauvreté.



© Léandre Ackermann

En août dernier, le CAPAS publiait une prise de position élaborée à partir de la consultation de ses membres, dont le CSP Genève*. Il y alertait sur l'effet cumulé des mesures préconisées par le groupe de pilotage Zuin : *« Réduction du revenu disponible, accès plus difficile à certaines prestations, renoncement aux soins, risques d'endettement, recours accru à l'aide alimentaire : prises isolément, certaines mesures peuvent sembler limitées. Cumulées, elles risquent de fragiliser davantage des personnes dont les marges de manœuvre sont extrêmement réduites »*.

Assistante sociale au CSP Genève, Marie Leblanc Rigal partage ces inquiétudes, tant sur l'effet général de ce plan d'austérité que sur les mesures particulières. *« On veut faire des économies là où il y a le plus de besoins. Nous voyons déjà combien c'est difficile pour les personnes que nous suivons au CSP. Si on leur retire encore plus, comment vont-elles s'en sortir ? »*

MOINS D'AIDE POUR LES PLUS PRÉCAIRES

À propos des prestations circonstancielles, la professionnelle rappelle combien elles sont essentielles, notamment en matière de santé et de retour à l'emploi. En diminuant ces prestations, les personnes risquent de renoncer à des soins ou à des activités d'insertion, ou de devoir les financer elles-mêmes au détriment d'autres besoins essentiels.

Un des objectifs de la nouvelle loi sur l'aide sociale était d'encourager l'exercice d'une activité lucrative chez les bénéficiaires. En réduisant la franchise sur le revenu – le gain laissé aux personnes qui touchent l'aide sociale en complément à un salaire – le plan d'économies du Conseil d'État revient sur cet important progrès. Avec un autre effet préoccupant que pointe Marie Leblanc Rigal : en modifiant le seuil de revenus admis dans le calcul de l'accès à l'aide sociale, cette mesure contribuerait à limiter ce dernier. *« Il faudra être plus pauvre encore pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale ! »*

Quant à la logique invoquée pour fonder l'alignement des prestations complémentaires cantonales sur la moyenne suisse, Marie Leblanc Rigal rappelle les spécificités du canton pour l'invalider : des prix très élevés, mais aussi un marché du travail plus concurrentiel et plus précaire, et des salaires moins compétitifs que dans d'autres cantons. *« Malgré des aides soi-disant généreuses, la précarité ne cesse d'augmenter à Genève. »*

LES FRAGILITÉS DU CANTON

On le voit à travers la diversité des mesures annoncées, ce ne sont pas seulement les personnes à l'aide sociale qui sont visées par ce plan d'économies. Les ménages à faibles revenus sont également directement menacés.

Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux de pauvreté en Suisse doublerait presque si on supprimait les transferts sociaux sous condition de ressources ou si on élevait de 500 francs le seuil reconnu de la pauvreté**. Genève, où près d'une personne sur cinq est exposée au risque de pauvreté, présente de surcroît des facteurs de vulnérabilité sociale spécifiques : taux de jeunes sans formation, part élevée de familles monoparentales et de contribuables à bas revenus, etc.***. À cela s'ajoutent une prime moyenne pour adultes la plus haute en Suisse et des loyers élevés qui ne cessent de prendre l'ascenseur.

DES ÉCONOMIES POUR QUI ?

Au-delà de chaque mesure se pose enfin la question du report des coûts. Comme le souligne le CAPAS dans sa prise de position, *« lorsque l'accès à certaines prestations devient plus restrictif ou que le soutien accordé diminue, les besoins des personnes ne disparaissent pas. Ils se déplacent vers d'autres formes de soutien [...] »*.

Des soins différés peuvent déboucher sur des traitements plus lourds ; une aide supprimée sur de l'endettement ; des prestations réduites sur davantage de demandes auprès des associations et dispositifs d'urgence. En somme, conclut Marie Leblanc-Rigal, *« plus le nombre de personnes confrontées à la précarité augmente, plus les mesures vont coûter cher »*.

Carine Fluckiger

* *Prise de position du CAPAS, publiée le 21 août 2026, à lire sur : https://chk.me/A6xITCc*

** *Voir notamment : https://chk.me/XiRHHhF*

*** *Voir* Les Nou[s]velles *de juin 2025 : https://csp.ch/geneve/le-journal*

(DOSSIER) « ON PERD DE VUE LES BESOINS RÉELS DES PERSONNES »

Les politiques sociales tiennent-elles suffisamment compte des réalités du terrain ? Pour Héléna Revil, professeure à la HETS de Genève, les mesures d'économies annoncées par le Conseil d'État témoignent d'une connaissance partielle des besoins et risquent d'aggraver la précarité.



© Université Grenoble-Alpes

Venant de France, comment appréhendez-vous la politique sociale genevoise ?
Une chose qui m'a frappée en arrivant est la proximité géographique qui existe entre la population et les acteurs qui sont en mesure de décider. On a davantage la possibilité d'ajuster les dispositifs aux besoins à un échelon local que dans un système fortement centralisé. La question dès lors est de savoir si et comment cette proximité est mise à profit. Cherche-t-on à approfondir les connaissances des problématiques sociales et de leurs effets concrets ? À comprendre de manière fine et continue les situations de vie des personnes ? C'est ce qu'il me semble manquer encore à Genève.

Vous êtes une spécialiste du non-recours aux droits. Pouvez-vous nous rappeler brièvement en quoi consiste ce phénomène ?
Le non-recours désigne le fait que des personnes ne bénéficient pas de prestations ou de services auxquels elles pourraient prétendre. Il faut éloigner l'idée que ce sont seulement les personnes qui ne les demandent pas. Le non-recours renvoie aussi à la façon dont les services sont pensés et mis en œuvre. On constate dans nos recherches un ensemble d'obstacles et d'effets qui interroge la pertinence et l'effectivité des prestations. Ils peuvent expliquer que les personnes abandonnent des démarches en cours et y renoncent.

Quelle place a la consultation des personnes concernées dans vos travaux ?
Le non-recours n'est pas tant un phénomène invisible que quelque chose qu'on ne regarde pas. Les travaux de recherche peuvent aider à l'appréhender en partant des destinataires des offres, dans toute la complexité de leurs vies, et des professionnels de terrain, qui sont aux premières loges pour observer l'implémentation de l'action publique.

Inclure les personnes concernées permet d'enrichir la connaissance du sujet, mais aussi d'ouvrir un espace où elles se sentent écoutées. On n'enquête pas seulement auprès d'un public, on le considère et on l'associe à la construction des travaux de recherche. On constate ainsi que, le plus souvent, on a affaire à un non-recours de type secondaire, de personnes qui ont déjà eu des interactions avec les services publics. Dans certains cas, il y a eu beaucoup d'échanges entre les dispositifs et la personne qui finit par abandonner les démarches. Ce peut être un indicateur de dysfonctionnements très concrets. Lutter contre le non-recours permet de fluidifier un système, de gagner en efficience et en qualité dans la gestion des prestations.

Pensez-vous que les économies annoncées par le Conseil d'État risquent d'aggraver le non-recours ?
Oui, de plusieurs façons. Dans un système déjà compliqué, des personnes aux ressources fluctuantes risquent de mésestimer leur éligibilité à des prestations si on modifie les seuils d'accès. Les économies risquent aussi d'aggraver la non-demande. Les personnes, qui pour beaucoup ont intégré l'injonction de se débrouiller, hésiteront encore plus avant de solliciter les services. Quelque part, ce plan d'économies laisse planer l'idée que les prestations sociales ne sont pas une priorité politique. Les personnes se sentiront d'autant moins légitimées à demander de l'aide.

Accompagner ces personnes de manière globale nécessite des ressources. Réduire la voilure budgétaire au niveau social les expose aussi à des conséquences sur le plan sanitaire. On réfléchit encore trop peu de manière intersectorielle.

Justement, quel est l'impact de ces mesures en termes de coûts humains et de santé ?
En général, la situation d'une personne confrontée à des difficultés financières, si elle n'est pas soutenue, a plutôt tendance à se dégrader. Les coupes budgétaires risquent d'ajouter des difficultés, comme les privations alimentaires et une recrudescence du renoncement aux soins.

Les conséquences peuvent être matérielles, mais aussi symboliques : une perte de confiance dans les institutions, l'impression des personnes qu'on ne veut pas d'elles, qu'elles ne servent pas à grand-chose.

Les recherches montrent aussi que les situations de précarité génèrent une telle incertitude qu'elle en devient un frein. Les personnes se disent immobilisées dans leurs trajectoires de vie. Elles parlent d'insomnies, d'une incapacité à se concentrer… On parle donc de risques de santé globale, dont une fragilisation de la santé psychique.

Assistons-nous à votre avis à « juste quelques mesures d'économies » ou à une transformation de la politique sociale à Genève ?
Ce qui est certain, c'est que si on continue comme ça, on va de fait vers une politique sociale moins protectrice. Les mesures d'économies montrent qu'on tend à penser les dispositifs comme une charge, comme s'ils n'avaient pas de fonction. On déconnecte la dépense de sa raison d'être et des effets qu'elle produit.

Les politiques sociales sont une forme d'investissement qu'on ne peut pas juste penser à un moment T. Donner accès à un service public au bon moment peut être une manière de limiter ensuite les coûts. Cela permet de resécuriser les personnes et de faire repartir leurs trajectoires de manière ascendante. Aujourd'hui, on tend à niveler les prestations vers le bas, en perdant de vue les besoins réels des personnes. C'est dommage quand la proximité offre d'autres possibilités.

Propos recueillis par Carine Fluckiger

(+) L'INVITÉE

Docteure en science politique, Héléna Revil a dirigé l'Observatoire de non-recours aux droits et services de l'Université Grenoble-Alpes. Depuis 2025, elle enseigne et dirige des travaux de recherche à la Haute École de travail social de Genève en tant que professeure associée. Spécialiste reconnue des interactions entre précarité, santé mentale et accès aux soins, elle mène actuellement une étude sur la précarité des étudiant·es.

(SERVICE) STRATÉGIE ASILE 2027 : EXCLURE AVANT D'INSTRUIRE

Sous prétexte de mieux adapter le système d'asile aux personnes qui ont « réellement » besoin de protection, le Conseil fédéral et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) préparent un nouveau filtre au seuil de la procédure d'asile. Plusieurs mesures dessinent une restriction profonde du droit d'asile*.

La Stratégie en matière d'asile 2027 repose sur une analyse commandée à Ecoplan, un bureau privé de conseil, et aborde le système d'asile comme un processus à optimiser en termes de flux, de coûts et de capacités, davantage que comme un dispositif de protection**.

Depuis début 2026, le SEM pilote sept *« workstreams »*, selon une planification *« agile »*. Les questions de qualité des procédures, de protection juridique, de santé ou d'identification des vulnérabilités passent au second plan. Les *workstreams* doivent produire des propositions de modifications légales dès cette année.

Les organisations de terrain et les personnes réfugiées ont été tenues à l'écart, cantonnées à une *« fenêtre d'information »* en visioconférence. On informe, on ne consulte pas. Ironie supplémentaire : la stratégie prévoit un *« concept de participation des réfugié·es »*, élaboré sans les réfugié·es.

RESTER PLUS LONGTEMPS DANS LES CENTRES – OU NE PAS Y ENTRER DU TOUT

Le *workstream* consacré à la procédure d'asile illustre la logique d'ensemble. Le SEM envisage de prolonger le séjour dans les centres fédéraux pour les personnes en procédure étendue, malgré les critiques visant ces structures***. Mais il prévoit surtout une *« procédure préliminaire d'examen de compétence »* placée avant la procédure d'asile elle-même.

À l'arrivée d'une personne dans un centre fédéral, le SEM évaluerait sommairement s'il se considère compétent pour la demande, avant même son enregistrement. Dans le cas contraire, la personne serait orientée vers le droit des étrangers et les cantons, et donc exclue des structures de l'asile. Trois groupes sont visés : les ressortissant·es de l'UE et de l'AELE, les personnes originaires d'États dont le taux d'octroi de l'asile est inférieur à 2 %, et celles qui bénéficient déjà d'une protection dans un autre pays européen.

Le basculement est majeur. Selon l'article 18 de la loi sur l'asile, il suffit de manifester la volonté de demander à la Suisse une protection contre des persécutions. Créer un examen en amont revient donc à décider s'il existe une demande d'asile avant même d'avoir conduit l'examen nécessaire pour le savoir. Même à l'interne, les documents du SEM font état de *« votes critiques »* quant à sa conformité avec l'État de droit.



© VBS/DDPS – Pascal Mora

PRÉSÉLECTIONNER LES MOTIFS DE PERSÉCUTION ?

Ce filtre repose sur une fiction : une personne serait capable, dès son arrivée, d'exposer immédiatement et de manière cohérente toutes les persécutions subies. Or, certains motifs d'asile se révèlent progressivement. Les violences sexuelles, la traite, les persécutions liées au genre ou à l'orientation sexuelle et certains troubles psychiques ne se disent pas toujours lors d'un premier entretien. Et rien ne garantit à ce stade la présence d'une représentation juridique indépendante. Enfin, à l'examen préalable s'ajoutent d'autres mesures de *« délestage »* (voir encadré) : procédure accélérée avec aide sociale supprimée et protection juridique restreinte, fermeture des centres fédéraux hors des heures de bureau, fouille systématique des téléphones portables ou exclusion de l'assurance maladie pour certains groupes.

Accélérer, filtrer, délester : tel est, une fois encore, le mot d'ordre. La Stratégie Asile 2027 ne vise plus seulement à accélérer la procédure, mais à exclure avant d'écouter. Pourtant, un système d'asile ne se juge pas au nombre de personnes qu'il tient hors de ses structures, mais à sa capacité à reconnaître les besoins de protection, même complexes ou tardivement exprimés.

Raphaël Rey

(+) « DÉLESTER » : LE RACISME EN UN MOT

Un grand objectif de la Stratégie Asile 2027, maintes fois affiché par le Conseil fédéral, serait de *« délester »* le système d'asile. Dans un article paru dans *Le Courrier* en 2024, nous montrions comment ce vocabulaire traduit une politique fondée sur le tri entre personnes jugées légitimes et indésirables, et révèle, derrière une apparente neutralité administrative, le racisme institutionnel qui traverse le régime migratoire suisse et européen.

R. R.

› **Article complet sur : www.csp.ch/geneve/le-racisme-institutionnel-en-un-mot**

(+) LES RISQUES D'UN EXAMEN PRÉLIMINAIRE

La nouvelle stratégie du Conseil fédéral risque de laisser à la rue des personnes vulnérables ou ayant des motifs de persécution, écartées avant tout examen réel de leur situation.

Elle viserait aussi des personnes bénéficiant d'une protection dans un État tiers, comme la Grèce, où l'accès au logement et aux aides est pourtant quasiment inexistant.

Exclues des structures fédérales de l'asile, ces personnes se tourneront vers les dispositifs d'hébergement d'urgence des cantons et communes, auxquels serait reportée leur prise en charge.

R. R.

* *Voir aussi Raphaël Rey et Marc Baumgartner,* « Exclure avant d'examiner », *SOSF, bulletin n°3, septembre 2026.*

** *SEM,* « Stratégie en matière d'asile 2027 » *: https://chk.me/Q5QQONz*

*** *Voir entre autres CNPT :* « Visites dans les centres fédéraux d'asile (CFA) de la région d'asile Suisse romande de février à juin 2024 » *: https://chk.me/KdGtcJC*

(SOUTENIR LE CSP)

VENTE DE VIN 2026 : À VOTRE SANTÉ… ET À CELLE DE LA SOLIDARITÉ !

Cette année encore, le CSP Genève vous propose une sélection de vins genevois bio : côté rouge, le Merlot du Domaine des Trois Étoiles (CHF 26.– la bouteille) et côté blanc, le Pinot Gris 2024 ou le Chardonnay 2025 du Domaine Les Hutins (CHF 23.– la bouteille).

Deux domaines reconnus, engagés dans une viticulture de qualité et certifiés Bio Suisse. Les bénéfices de cette vente soutiennent directement nos services. En commandant ces vins, vous vous faites plaisir tout en aidant concrètement des milliers de personnes en difficulté à Genève. Un geste gourmand et solidaire à partager sans modération !



© Natacha Veen

› Commandez dès maintenant sur : **csp.ch/geneve/vin**
› **Livraisons dès la mi-novembre**

L. H.

(MON JOB AU CSP)

ANNE DAVOLI, PLUS DE VINGT ANS À CRÉER DU LIEN

Après plus de 23 ans au CSP Genève, dont 17 au Service Bel âge, Anne Davoli s'apprête à tourner une page importante de sa vie professionnelle.

Arrivée au CSP en 2003, d'abord à l'administration puis au Service social, Anne Davoli rejoint Bel âge en 2009 avant d'en prendre, quelques années plus tard, la responsabilité. Durant toutes ces années, Anne a accompagné l'évolution du service et de ses membres, âgé·es de 55 ans à plus de 90 ans. Promenades, visites culturelles, ateliers, séjours, repas ou visites à domicile : derrière cette diversité d'activités, une même préoccupation l'a toujours guidée, celle de rester à l'écoute des besoins et des envies de chacun·e.

Car pour Anne, l'essentiel se situe ailleurs. *« En fin de compte, c'est se retrouver. J'ai vraiment l'impression que l'activité est un prétexte »*, confie-t-elle. À Bel âge, on ne vient pas simplement pour participer à une activité, mais pour rencontrer les autres, échanger, rompre la solitude et se sentir appartenir à un groupe. Certains liens ainsi noués durent depuis plusieurs décennies. Parmi les initiatives auxquelles Anne est particulièrement attachée figurent les Belles Tablées, des repas mensuels réunissant régulièrement une quarantaine de personnes. Imaginées notamment pour celles et ceux qui mangent souvent seul·es, elles sont devenues bien plus qu'un repas : les participant·es ont commencé à se retrouver en dehors de ces rendez-vous, parce qu'un mois leur semblait trop long avant de se revoir. Une belle illustration de ce qu'Anne a cherché à construire pendant toutes ces années.



© Eric Roset

Anne Davoli, tout sourire, lors de sa fête de départ organisée pour les membres de Bel âge le 17 septembre dernier.

Aujourd'hui, elle transmet le flambeau à Kélaia Schach, avec le sentiment d'avoir accompli sa mission. Mais Anne ne sera jamais très loin : elle imagine déjà revenir un jour à Bel âge comme bénévole… voire comme membre !

Laure Heurtier

› Retrouvez le portrait complet d'Anne Davoli sur : **www.csp.ch/geneve > News**

(IMPRESSUM)

Edition genevoise
Centre social protestant Genève
Rue du Village-Suisse 14
CP 171
1211 Genève 8
T 022 807 07 00
info@csp-ge.ch
CCP 12-761-4
IBAN
CH41 0900 0000 1200 0761 4
Tirage 4000 exemplaires
Rédactrice en chef
Carine Fluckiger
Impression
PCL Presses centrales SA
Ont collaboré à ce numéro
Anne Buloz (rédactrice), Mathieu Crettenand (Direction), Laure Heurtier (Communication & RF), Raphaël Rey (Service réfugié·es).
Direction artistique et graphisme
www.cornlandstudio.com

(ADRESSES RENFILE)

BOUTIQUE EAUX-VIVES
Rue de la Mairie 15
T 022 736 45 81

BOUTIQUE JONCTION
Bd Carl-Vogt 34
T 022 328 22 04

BOUTIQUE PÂQUIS
Rue du Môle 1
T 022 731 65 41

BOUTIQUE PLAINPALAIS
Rue de Carouge 37
T 022 329 32 50

BROCANTE PLAN-LES-OUATES (ESPACE TOURBILLON)
Rte de la Galaise 17
T 022 794 55 40

BROCANTE MEYRIN
Rue Alphonse-Large 19
T 022 341 13 02

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)